N° 1485. — 4e Année. CINQ CENTIMES Mercredi 13 Janvier 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
LOCALE, rue de Wattrelos, 19 et 21
TOURCOING, rue Neuve, 22

PRIX DES ABONNEMENTS
BOULAIN-TOURCOING
1 mois, 1 fr. 50. — Six mois, 4 fr.
PAYS de l'Union Postale Universelle
1 mois, 2 fr. — Six mois, 6 fr.

L'AVENIR DE ROBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ABONNEMENTS :
ROBAIX, rue de Lille, 67
TOURCOING, rue Neuve, 22
PAYS DE L'UNION POSTALE
Un mois, 1 fr. — Six mois, 6 fr.
ÉTRANGER
Un mois, 2 fr. — Six mois, 12 fr.
ANNONCES
Annonces ..... 0 fr. 25 la ligne
Réclames ..... 0 fr. 50
Faits divers ..... 1 fr. —
Locales ..... 1 fr. 50

TÉLÉPHONE

PANAMA

Les journaux réactionnaires essaient de se faire une arme électorale du désastre de Panama en s'efforçant de persuader aux malheureux porteurs de parts que la République a quelque responsabilité dans leur ruine.

« Le Gouvernement et les Chambres, prétendent-ils, avaient accordé à l'entreprise une garantie morale, en lui concédant le privilège exceptionnel d'émettre des valeurs à lots. L'Etat est donc engagé, dans une certaine mesure. Sa responsabilité existe. Il ne peut se désintéresser de l'affaire. Il est tenu de venir au secours des cinq cents mille actionnaires qui ont eu confiance en lui. Il doit aider au sauvetage des quinze cents millions de l'épargne française englouties dans ce naufrage financier. S'il ne le faisait pas, il manquerait à son devoir. Et les cinq cent mille porteurs de parts, qui sont aussi en grande majorité des électeurs, ne l'oublieraient pas. »

Ainsi raisonnent les adversaires de la République, qui sous le couvert de cette odieuse manœuvre électorale, ne craignent pas de faire naître chez les victimes de M. de Lesseps des espérances qu'ils savent bien vaines et irréalisables.

A cette décevante théorie, il n'y a qu'une chose à répondre : C'est que le désastre de Panama est irrémédiable; c'est que les quinze cent millions qui y ont été engagés sont à jamais perdus ; c'est que les infortunés qui se sont laissé entraîner dans cette entreprise doivent renoncer à tout espoir de retrouver un centime de leur argent.

Cette déclaration est pénible à faire, car elle atteindra douloureusement ceux d'entre les actionnaires — et le nombre en est grand — qui se raccrochaient, hier encore, aux fallacieuses espérances de combinaisons chimériques et de projets impossibles.

On doit cependant avoir le courage et la franchise de la formuler, car c'est là, et là seulement, qu'est la vérité.

Que prétend dire M. de Cassagnac, dans un article que reproduit avec complaisance la *Dépêche-Nouvelliste* ? qu'entendent les rédacteurs du *Soleil* et de la *Vraie France* lorsqu'ils proclament que le gouvernement républicain ne peut pas abandonner les actionnaires du Panama ?

Voudrait-on, par hasard, que le gouvernement s'entremît pour la constitution d'une nouvelle société ?

Faudrait-il que le ministre des finances fît lui-même appel au crédit public, pour obtenir l'argent nécessaire à la continuation des travaux ? Ou songerait-on, même, à demander au Parlement d'engager l'argent des contribuables dans cette aventureuse spéculation ?

Cet n'y a pas à sortir de là : ce qu'il faut, ce ne sont pas des conseils plus ou moins éclairés ; ce n'est pas une intervention gouvernementale, bienveillante, mais platonique ; c'est de l'argent, et beaucoup d'argent.

Les ingénieurs envoyés en Colombie ont conclu qu'une somme de neuf cent millions était nécessaire pour mener les travaux à bonne fin. Et quand les ingénieurs et les architectes établissent un devis, il est toujours prudent de prévoir qu'il sera quelque peu dépassé.

Eh bien, où M. de Cassagnac, où le *Soleil*, où la *Dépêche* et la *Vraie France* veulent-ils que le gouvernement prenne le nouveau milliard déclaré indispensable pour terminer cette ruineuse entreprise?

Les anciens actionnaires ont épuisé toutes leurs ressources. Et puis, ne serait-il pas criminel de demander à ceux auxquels il peut rester quelque argent, de l'aventurer encore dans une combinaison, où il risquerait de rejoindre celui qui est définitivement perdu ?

Les sociétés de crédit ? Mais le ministre des Finances, M. Rouvier, qui a déjà opéré, grâce à elles, le sauvetage du Comptoir d'escompte et de la Société de Dépôts et de Comptes courants, les a déjà sollicitées de repêcher le Panama par la formation d'une nouvelle société.

Et toutes, elles ont refusé.

Car s'il était possible d'empêcher, par une avance momentanée de capitaux, l'effondrement de sociétés qui possédaient un actif et un portefeuille faciles à apprécier, il leur a paru de toute impossibilité de reprendre une affaire dont l'actif réalisable est insignifiant, et dont les chances de succès, à supposer même qu'on fasse un nouveau capital, sont encore très problématiques.

Alors, quoi ?

Il est aisé de gémir, d'accuser, de menacer.

Autant et plus que M. de Cassagnac et ses amis nous compatissons à la lamentable situation des porteurs de parts. Et nous pourrions même faire remarquer à ceux qui veulent nous rendre responsables de cet irréparable désastre que M. de Lesseps et tous les fondateurs et administrateurs du Panama étaient loin d'appartenir au parti républicain.

On reproche aujourd'hui à la Chambre d'avoir concédé à M. de Lesseps le privilège d'émettre des valeurs à lots. Il convient d'abord de rappeler aux journalistes réactionnaires que les députés de la droite votèrent en masse cette autorisation. Puis, a-t-on oublié que c'est à la suite de campagnes semblables à celle menée aujourd'hui que le Parlement consentit à accorder à l'entreprise de Panama, l'aide qu'elle sollicitait et qui devait, affirmait-on alors, lui permettre de triompher de toutes les épreuves ?

Les Chambres eurent le tort d'ajouter foi aux déclarations formelles et solennelles qui leur étaient faites. Elles voulurent sauver l'épargne française déjà engagée dans cette affaire.

Mais aujourd'hui, leur religion est ébranlée. Elles savent que, grâce à un gaspillage inouï, la moitié, à peine, des quinze cent millions dratnés dans le public ont été réellement employés en travaux utiles. Elles savent que l'entreprise est ruinée, qu'il n'y a plus rien à faire, sinon en exposant un nouveau milliard. Elles savent que même avec ce nouveau milliard, les anciens actionnaires n'auraient plus rien à prétendre ni à espérer, et que les nouveaux pourraient tout au plus compter sur une rémunération de leurs capitaux à 5 0/0, douze ans après l'ouverture du canal et sa mise en exploitation.

Dans ces conditions, toute mesure susceptible d'entretenir des illusions chez les victimes de cette déplorable affaire serait coupable et cruelle.

Et le seul mot qui puisse être désormais prononcé, à propos du désastre de Panama, c'est celui de justice !

Justice !... Car il y a eu des fautes graves commises ! Car la voix publique accuse les fondateurs et les administrateurs de gaspillages et de dilapidations. Car certains ont édifié leur fortune sur la ruine publique.

Justice... Car c'est précisément parce que les auteurs de cette catastrophe sont plus haut placés, parce qu'ils étaient chargés d'honneurs et entourés de la considération publique, qu'ils sont plus coupables, si véritablement ils ont fauté; et qu'ils doivent être plus impitoyablement atteints par l'inexorable loi égalitaire qui régit notre état démocratique et républicain.

GEORGES ROBERT

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 11 janvier,

AVANT LA SÉANCE

Les agents des chemins de fer

MM. Maurice Faure, Millerand, Lockroy, Poincaré, Montaint (Seine-et-Marne) et Bovier-Lapierre ont déposé la proposition suivante, concernant les obligations des compagnies de chemins de fer vis-à-vis de leurs agents.

Art. 1er. Dans l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, un règlement d'administration publique déterminera.

1° Les emplois que les compagnies ne pourront confier qu'à des agents commissionnés ou à des agents qui devront être commissionnés après un an de stage au plus ;

2° Les causes en vertu de quelles pourront être prononcées contre les agents commissionnés les peines de la révocation ou de la descente de classe.

Art. 2. L'homologation des causes de retraite des compagnies ne pourra être accordée qu'aux conditions suivantes : Tout agent congédié après quinze années de service pourra conserver ses droits à une pension de retraite, moyennant le versement du montant de la retenue obligatoire, augmenté, quand une allocation sera faite par la compagnie, d'une somme équivalente à cette allocation.

Tout mécanicien et chauffeur aura droit à une pension de retraite après vingt ans de services, sans condition d'âge. Après quinze ans de services, il aura droit, sur sa demande, à une retraite antielipée proportionnelle à ses années de service.

Article 3. — Les employés d'une ou de plusieurs compagnies de chemins de fer auront le droit de cumuler entre eux des causes de retraites et de secours, pour eux et leurs familles, et de se réserver l'administration exclusive de ces caisses.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet, président.

M. Jules Roche, ministre du commerce, dépose un projet de loi sur la marine marchande et un second projet portant prorogation au 31 juillet 1892 des articles 2 et 16 de la loi du 29 janvier 1881, sur les primes à la navigation, de façon à laisser les choses en l'état jusqu'à ce que la loi nouvelle ait été votée.

Le ministre demande pour ce second projet l'urgence et la discussion immédiate, qui sont ordonnées.

L'article unique de ce second projet est adopté.

La Chambre décide que la commission chargée d'examiner le premier projet sur la marine marchande sera composée de 22 membres.

Décorations militaires

La Chambre, après déclaration d'urgence, adopte le projet accordant un nombre supplémentaire de décorations dans la Légion d'honneur pour les officiers, soldats et marins ayant pris part aux expéditions dans l'Indo-Chine, le Haut-Fleuve, le Dahomey et les Comores.

Question de M. de Choiseul

LE NAUFRAGE DU « COMTE VALERY »

M. Horace de Choiseul a la parole pour adresser au ministre du commerce une question qu'il a annoncée.

M. de Choiseul. — A la suite de la perte du paquebot le *Comte-Valery*, dans la Méditerranée, l'opinion publique s'inquiète vivement de savoir s'il existe une commission pour contrôler l'état des navires faisant le service des passagers entre la France et la Corse.

M. Jules Roche, ministre du commerce. — Le *Comte-Valery* n'était que tolléré pour faire le service postal sans rentrer dans la catégorie des navires postaux proprement dits.

Il avait eu tout cas subi les formalités exigées et s'était soumis au vian de la commission spéciale toutes les précautions nécessaires semblaient avoir été prises et pour ma part, je ne peux que m'engager encore une fois de plus pour l'avenir à ce que toutes les formalités soient remplies. (Très bien sur quelques bancs.)

L'incident est clos.

Les fraudes du beurre

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi relatives à la répression des fraudes commises dans la vente des beurres.

L'article 1er est ainsi conçu : « Il est interdit d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter comme beurre tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème ou avec l'un et l'autre, avec ou sans sel, avec ou sans addition des matières colorantes usitées, telles que roucou, jus de carotte. »

M. Emile Ferry demande la suppression de l'art. 1er. Du reste, le projet de la Commission est trop long et il contient des dispositions qui trouveraient mieux place dans un règlement.

M. Grimaud-Beaupré. — Le projet est plus la coloration artificielle de la margarine. (Très bien, très bien).

MM. de Villebois Mareuil et Guillemin, rapporteurs, défendent le texte de la commission.

Le renvoi de l'article 1er à la commission demandé par M. Desprès, qui constate qu'avec la réduction actuelle on ne pourra plus vendre ni de beurre de cacao, ni du beurre d'amandes (Rires) est repoussé par 313 voix contre 213.

L'article 1er est mis aux voix par division. La première partie est adoptée ; la deuxième partie, « avec ou sans sel » est adoptée ; la trois-ème partie, « avec ou sans addition des matières colorantes, etc., » est également adoptée.

Après pointage par 371 voix contre 213, l'ensemble de l'article 1er est adopté.

« Article deux : Il est interdit d'introduire soit directement, soit indirectement, notamment par l'emploi de beurres super-colorés dans l'oléo ou oléo-margarine, dans la margarine et d'une manière générale dans tout corps d'origine animale, végétale ou minérale, ayant pour but de remplacer le beurre, aucune matière colorante destinée à lui donner l'apparence du beurre. »

La suppression de cet article est réclamée par MM. Baïy et Emile Ferry, au nom de la liberté et des intérêts des ouvriers qu'on sacrifie aux intérêts des riches.

M. le vicomte de Montfort. — Cet article tend à éviter la confusion que cherchent volontairement à introduire les fraudeurs.

Le beurre est naturellement jaune, la margarine est blanche ; si les margarinifers veulent colorer leur produit, qu'ils choisissent une autre couleur que le jaune.

M. Gaussel demande également la suppression de l'article 2 qui n'est défendu que par la commission et M. Colbert-Laplace. Après une nouvelle intervention du ministre du Commerce et une observation du Comte Armand qui demande si on ne pourrait pas établir une différence entre la margarine destinée au marché intérieur et celle destinée à l'exportation, M. Develle défend la coloration pour la margarine d'exportation.

Le renvoi de l'article 2 à la Commission est demandé par le Comte Armand. Ce renvoi accepté par le gouvernement est prononcé. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

La présidence d'âge

M. Thery, qui devait présider la séance de demain en qualité de doyen d'âge vient de télégraphier qu'il lui sera impossible de remplir ces fonctions.

En conséquence, il sera remplacé au fauteuil par M. Ribère, sénateur des Vosges.

La succession de l'amiral Peyron

Aucune décision n'a encore été prise par les bureaux des groupes relativement à la succession de l'amiral Peyron comme questeur. Cependant l'opinion qui domine au Sénat est que le prochain questeur sera choisi dans l'élément militaire. On met en avant le nom de M. Margaine qui a déjà rempli ces fonctions à la Chambre, et deux des colonels Turenne et Meusnier. D'autre part la gauche démocratique songe à présenter un de ses membres, M. Combescure, sénateur de l'Hérault.

La mort de l'amiral Peyron aura pour résultat de retarder jusqu'à mercredi prochain la distribution du bureau définitif. En effet, les deux groupes du Sénat estiment qu'il est convenable d'attendre que les obsèques de l'ancien questeur aient eu lieu pour procéder à cette opération.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 5 h. sous la présidence de M. le Royer, président.

M. le président prononce l'éloge funèbre de l'amiral Peyron, sénateur inamovible, questeur du Sénat.

DISCUSSION DU BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

Les finances

On reprend le chapitre 17 du ministère des finances précédemment réservé et relatif aux intérêts et amortissement des obligations émises pour l'achèvement des chemins vicinaux et la construction des établissements scolaires

M. Blavier. — Je propose au Sénat de maintenir le crédit de 10 millions 457 mille francs de ce chapitre ; les modifications apportées par la Chambre, rétention à 0,913,350 fr. auront pour résultat d'atiendre gravement le patrimoine des caisses d'épargne.

L'intérêt officiel serait aux déposants serait réduit à 3.25 0/0.

M. Rouvier, ministre des finances. — L'opération que critique M. Blavier n'aura pas les conséquences prévues par M. Blavier.

L'intérêt serait aux déposants sera de 3,75 0/0.

M. le ministre de la marine dépose un projet de loi sur la marine marchande.

On revient à la discussion du budget.

L'amendement de M. Blavier est repoussé.

Le chapitre 17 est adopté.

Les articles de la loi des finances sont également adoptés.

Le dégrèvement de la grande vitesse

Le Sénat aborde ensuite la question du dégrèvement de la grande vitesse

M. Guyot (du Rhône), sur l'article 25, relatif à la proposition de la taxe de 10 0/0 en demande le rejet. Je repousse le dégrèvement parce qu'on ne présente pas de ressources corro-pondantes au déficit de 70 millions qu'il amènerait.

On a tort d'escompter l'accroissement des recettes de douane à la suite des nouveaux tarifs.

M. Yves Guyot, ministre des Travaux publics, répond que l'initiative du dégrèvement a été prise par son collègue des finances. Il a pensé que le déficit serait couvert par la majoration des recettes provenant du nouveau tarif des douanes. Protestations.

M. Blavier soutient que le dégrèvement produira un déficit de 50 millions et non 69 comme on le dit.

M. Buffet se déclare partisan de tous les dégrèvements à condition cependant qu'ils ne compromettent pas l'équilibre du budget.

M. Rouvier répond que le dégrèvement se recommande par cette triple considération qu'il est mûrement étudié, qu'il profite au public dans la proportion du double de ce qu'il coûte au trésor et qu'enfin, dans un avenir peu éloigné, l'Etat recouvrera une partie de ce qu'il abandonne aujourd'hui. (Applaudissements à droite.)

Le dégrèvement de la grande vitesse est adopté.

M. Fallières, garde des sceaux, lit le décret de clôture de la session extraordinaire de 1891.

La séance, levée à 6 heures 30, est renvoyée à demain.

Nouveaux sièges législatifs

Par suite de l'accroissement de la population, constaté lors du recensement de la population qui a eu lieu l'année dernière, un certain nombre de circonscriptions vont aurons droit à un député de plus aux prochaines élections : ce sont : celles de Guéret, Creuse ; Saint-Etienne, Loire ; Lille, Nord ; Paris de 6 et 8 arrondissements, St-Denis, Seine ; et Rouen, Seine-Inférieure.

Par suite, Guéret aura deux députés, Saint-Etienne, quatre ; Lille, huit ; le 8e arrondissement de Paris, deux ; le 8e, deux ; Saint-Denis, cinq et Rouen, quatre.

La division cuirassée du Nord

Cherbourg, 11 janvier. — La division cuirassée du Nord quittera pour faire des exercices pendant quatre jours.

Les témoins de M. Wyse

Paris, 11 janvier. — M. Edmond Lepelletier a reçu hier après-midi les témoins de M. Bonaparte-Wyse. Il a constitué pour témoins MM. Valentin Simond et Rossil.

Nous croyons savoir que les témoins de notre confrère, dans le cas où tout arrangement serait impossible, proposeront à ceux de M. Bonaparte-Wyse qu'en raison du grand âge de leur client celui-ci se fasse remplacer par un de ses parents, plus jeune et plus valide.

Paris, 11 janvier. — Voici la lettre que le frère de Mme de Rute a écrite à ses témoins.

Je regrette que pour une réparation, M. Lepelletier se retranche derrière mon âge, alors que pour une insulte, il n'y avait pas songé. Il a essayé de créer envers moi une jurisprudence dont l'effet serait de mettre ceux qui insultent les femmes et les vieillards à l'abri du châtiment.

Il faut mon devoir autant que l'at pu. Je laisse M. Lepelletier avec sa honte. La rammassera qui voudra.

MORT D'UN SÉNATEUR

Alger, 11 janvier. — Un télégramme de Blidah annonce la mort de M. Mangeria, sénateur.

Cette nouvelle n'est pas confirmée.

LES ARTISTES PEINTRES

Paris, 11 janvier. — Le Comité des 90 de la Société des Artistes Français s'est réuni aujourd'hui à 4 heures au Palais de l'Industrie pour procéder à la constitution de son bureau.

Ont été élus : M. Bonnat, président ; MM. Dubois et Daumet, vice-présidents.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

SINISTRE EN MER. — Saint-Valery-en-Caux, 11 janvier. — Un naufrage vient de jeter l'émoi dans la population de Saint-Valery-en-Caux.

Le bateau *Adrien-Henri*, de ce port, monté par s'x hommes, y compris le patron, Adrien Fiquet, pilote, a été surpris par un tourbillon de neige.

Le bateau a sombré aussitôt.

Cinq hommes de l'équipage ont péri.

Seul, le nommé Dubsky a pu être recueilli par le canot de M. Féron qui s'était porté à son secours.

A la nouvelle de ce sinistre, la population toute entière s'était rendue sur la jetée.

La douleur des parents des marins noyés était poignante.

Une souscription est ouverte pour venir en aide aux veuves et aux orphelins des victimes de ce sinistre.

UN SOLDAT EMPOISONNÉ. — Nancy, 11 janvier. — Un soldat du 37e de ligne, nommé Nadara, lauréat du Conservatoire de Paris, devait chanter hier dans un concert populaire.

Se sentant indisposé Nardara absorba une certaine quantité d'aconit que lui délivra un pharmacien de Nancy.

Au moment entrer en scène, le malheureux fut pris de vomissements et peu après il expirait.

Le Parquet est sur les lieux ; on va procéder à l'autopsie du corps et à l'analyse des déjections.

Nouvelles Étrangères

Les troubles du Maroc

Tanger, 11 janvier. — Les révoltés se sont rapprochés de la ville et se sont emparés d'une caravane marocaine.

L'émeute anarchiste à Xérès

Xérès, 11 janvier. — Le cap taine général est arrivé, amenant des renforts.

L'enquête continue, mais sans grand succès. L'opinion publique blâme la conduite des autorités qui n'ont pas su empêcher les émeutiers d'être les maîtres de la ville pendant une heure.

La tranquillité continue.

Le coup de grisou de Krebs

New-York, 11 janvier. — Les derniers télégrammes de Krèbs annoncent que les victimes tuées par l'explosion ne sont pas aussi nombreuses qu'on l'avait d'abord supposé.

Au moment de l'explosion, il y avait 335 hommes dans la mine ; sur ce nombre, 157 purent se sauver par un des puits voisins et 30 autres ont pu s'échapper par une autre issue.

Les 108 mineurs qui se trouvaient dans le puits principal étaient dans une position très dangereuse.

On a retiré jusqu'à présent 11 cadavres et l'on calcule qu'il reste encore 29 victimes dans la mine.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 27

LE NOM FATAL

DEUXIÈME PARTIE

La petite armée était campée à six kilomètres de Sontay et on croyait que l'attaque aurait lieu le lendemain.

En effet, le 14, dès le matin, on se met en marche en ordre de bataille sur deux colonnes.

L'instant est solennel.

Tout le monde est dévoré grave.

C'est à peine s'entendend dans le silence matinal le bruit des bidons et des armes qui se heurtent.

On parle peu et on parle bas.

Le soleil se lève.

Il est large et tout rouge.

Il a l'air d'une mare de sang qui s'étale sur le bleu sombre du ciel.

On marche lentement sur des digues sinueuses et élevées.

La première colonne, où se trouve l'amiral, suit le fleuve à côté de la flotille.

La deuxième s'avance sur la grande digue intérieure.

C'est là qu'est le point où combat Octave.

Ce n'est pas la première fois que notre ami va au feu, mais c'est la première fois qu'il fait partie d'une grande expédition, qu'il va assister à un combat important.

Il est fortement ému par la majesté grave de cette mise en scène.

Les troupes ont exécuté les mouvements qui précédent le départ, comme si elles avaient été sur un champ de manœuvres.

Pas de gaîté guerrière...

Tout paraît grand ou et solennel.

La présence de l'amiral, que tous les soldats adorent, ne contribue pas peu à produire cette impression.

On se sent aux aux yeux.

On brûle de s'y distinguer...

C'est du moins le sentiment que ressent Octave.

Le paysage que l'on traverse est splendide, beaucoup plus beau que celui des environs de Hanoï.

On dirait une campagne de France.

Il y a des bouquets d'arbres qui ressemblent aux arbres du pays natal...

C'est une délicieuse surprise pour ces exilés, qui semblent retrouver là la patrie.

Ils se les montrent.

Ils nomment avec joie leurs noms de hêtres, du pays chéri que l'on ne reverra peut-être plus.

Mais ce n'est pas le moment de penser à cela, de s'attendrir.

La grande voix du canon vient de se faire entendre.

Elle retentit et gronde dans la campagne silencieuse.

C'est la canonnière la *Trombe* qui vient d'ouvrir le feu.

Tout le monde dresse la tête et attend...

Il est sept heures et demie...

Il y a deux heures que l'on marche.

Sontay ne doit pas être loin...

On se hasse pour regarder, pour le distinguer à travers la vapeur bleue qui monte de terre.

On n'aperçoit rien encore...

Un nouveau coup déchire les échos...

Cette fois, c'est de la *Fanfare* qu'il est parti.

La *Fanfare* vient d'envoyer un obus sur la ville.

On est tout prêt.

Alors la musique commence.

Les autres canonnières et les batteries se mettent de la partie.

Tout le pays tonne.

L'affaire menace d'être chaude et sérieuse.

Il est midi.

Les troupes se sont reposées... ont déjeuné.

L'amiral donne l'ordre d'attaquer les digues qui conduisent au fort de Phu-sa...

C'est un des forts qui protègent Sontay.

Ce sont les tirailleurs annamites qui ouvrent le feu...

Le soleil brille de tout son éclat, le soleil d'Austerlitz, le soleil des grands combats.

Les troupes sont réunies et entassées sur une vaste digue.

Le fleuve est encombré de jonques, qui vont et viennent en tous sens, amenant les hommes, le matériel, les canonnières...

Sur la rive tout grouille, tout semble animé...

Il y a à travers les roseaux, les rizières tous les bouquets de verdure, des fourmillières d'hommes. La couleur différente des uniformes produit des contrastes violents... On dirait des coqueliches de mosaïque...

A ce moment le ciel se dégage.

Sontay apparaît, surmontée de sa tour fameuse, qui ressemble à un pain de sucre.

Les maisons ont l'air de petites poussins sous l'aile de leur mère.

La ville est silencieuse et muette.

Ses canons n'ont pas encore répondu aux nôtres.

Aucun éclair ne brille sur la crête de ses murailles.

La citadelle massive reste toute sombre.

Une enceinte d'un grand développement, d'une largeur de plus de trois kilomètres, entoure la ville.

Cette enceinte, dit dans son intéressant volume « Au Tonkin », M. Dick de Lonlay, aujourd'hui commandant du 4e tonkinois, est bordée d'un fossé plein d'eau, et formée par une digue de six mètres de hauteur, garnie de canons de mauvaises.

Ces chèneaux sont, de plus, défendus par une épaisse couche de terre qui garantit complètement les tireurs.

Devant la digue de l'enceinte est plantée une haie de bambous vivants, rangés sur deux mètres d'épaisseur, qui forment un fouillis impénétrable.

L'affaire menace d'être chaude et sérieuse.

Il est midi.

Les troupes se sont reposées... ont déjeuné.

L'amiral donne l'ordre d'attaquer les digues qui conduisent au fort de Phu-sa...

C'est un des forts qui protègent Sontay.

Ce sont les tirailleurs annamites qui ouvrent le feu...

Les autres, toujours au repos, les regardent...

Ils sont petits, sans barbes, leurs longs cheveux relevés en chignon par un peigne d'écaille.

Ils ont un large pantalon qui ressemble à un jupon court et sont coiffés d'un petit chapeau.

On dirait de jeunes demoiselles, mais ces demoiselles vont au feu avec un entrain qui fait l'admiration des vieux soldats.

L'infanterie de marine s'avance pour les soutenir et en quelques minutes les premières barricades sont franchies.

Mais bientôt on ne distingue plus rien...

Un nuage de fumée blanche ferme l'horizon...

Tout à coup le feu cesse...

Un silence, qui semble singulier après tant de bruit, s'étend sur la campagne... Puis le clairon sonne, un commandement retentit.

— A la baïonnette !

Et nos tirailleurs s'élancent en avant à l'arme blanche.

Octave avait vu tout cela de loin, l'arme au pied...

L'odeur de la poudre lui montait aux narines.

Il était impatient de donner aussi.

Mais le moment n'était pas venu encore.

Les premières balles sifflaient autour autour des soldats, campés sur la digue intérieure et dont notre ami faisait partie...

L'amiral donne l'ordre de faire avancer l'artillerie.

Les Pavillons-Noirs, essayent un mouvement tournant en se déployant dans la plaine

On envoie un bataillon pour les maintenir mais la colonne Belin, composée des turcos et du bataillon de la légion étrangère, est toujours immobile.

Il est près de deux heures...

Un officier d'ordonnance vient annoncer qu'on se passera pour le moment des turcos et de la légion.

Des murmures éclatent.

— Ne crieu pas, dit le capitaine Goudinet, qui commande la compagnie de tête ; il y en aura bientôt pour tout le monde.

En effet, l'action devient sérieuse.

De nombreux blessés rentrent.

Ce sont les tirailleurs annamites envoyés les premiers.

A trois heures on fait former les faisceaux.

Les plaintes redoublent.

Les turcos n'en seront pas.

Il faut toute l'énergie des officiers pour les contenir et les empêcher de se porter en avant.

Une heure se passe encore.

Le feu des retranchements de Phu-Sa se ralentit.

On va donner l'assaut.

— Aux armes ! commande le colonel Belin.

Enfin ! crient les soldats.

On défait les faisceaux à la hâte.

On reprend les fusils.

On a mettre la sabre-baïonnette.

On retrousse les manches de sa veste.

Ça va chauder...

— En avant !...

On part au pas gymnastique.

Octave est à la tête de la première compagnie.

En un clin-d'œil le chemin est franchi.

La flotille reçoit l'ordre de cesser le feu...

Un silence solennel s'établit sur cette partie du camp.

On voit à travers la fumée qui se dissipe les Pavillons-Noirs, vêtus d'une blouse bleue serrée à la ceinture par une cartouchière de chasse, d'un pantalon de même couleur emprisonné dans des guêtres noires, un grand coolie au côté, et flés d'un large chapeau de paille, la remington en main.

Ils attendent l'attaque, agenouillés derrière les tranchées,

Au-dessus d'eux flottent de grands pavillons en soie noire et rouge.

Le colonel Belin fait un geste.

Les tambours roulent...

Le clairon sonne.

Les officiers crient :

— En avant !...

Ce cri est répété sur tout le front du champ de bataille et les douze cents hommes désignés se précipitent sous un feu de mitraille.

Ils ne courent pas, ils volent...

C'est un grand, beau et terrible spectacle, dit un témoin de ce combat.

Octave est parmi les premiers.

Sa baïonnette siffle dans ses mains.

Ses yeux brillent comme des yeux de loup.

Il va venger les camarades morts, les camarades massacrés, décapités.

Il va couvrir d'une nouvelle gloire le drapeau aux trois couleurs qui flotte à côté de lui.

— En avant pour la France !...

Vive la Patrie !

Il arrive le premier près des barricades en bambou qui flanquent le fortin.

Une grêle de balles siffle à ses côtés.

Il bondit sur la palissade, la franchit et tombe au milieu des Chinois ahuris, qui massacrent leurs victimes et s'enfuient.

D'autres tombent à ses côtés.

Le massacre commence.

Les Chinois, la baïonnette dans les reins, poussent des cris épouvantables et s'enfuient dans toutes les directions.

En un clin-d'œil, en quelques minutes, le retranchement, le fortin sont évacués.

Un commandant qui avait remarqué Octave, lui crie :

— Bravo ! et lui demande son nom.

Phu-Sa est enlevé.

Il ne reste plus à enlever maintenant que la grande Barricade.

On monte un peu...

On a couru, cri, tué...

Il faut se remettre.

Les morts et les blessés sont nombreux, mais on n'a pas le temps de les compter...

L'ennemi s'est retiré derrière la barricade...

Il envoie sur nos troupes un feu meurtrier...

Il faut le déloger.

— En avant ! crient encore les officiers.

Et on se précipite du nouveau, malgré cette fois et sur une seule route, turcos, infanterie de marine, légion...

Tout le monde va donner. L'entrain est irrésistible...

— En avant !

(*A suivre*) JULES DE GASTYNE.